



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 juin 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 27 juin 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer qu'en ma qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de juillet 2019, j'ai l'intention de convoquer, le mercredi 10 juillet 2019, à 15 heures, un débat sur le renforcement de la coopération triangulaire, au titre de la question « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies ».

Une note de cadrage a été établie pour orienter le débat (voir annexe). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Pérou
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Gustavo **Meza-Cuadra**



Annexe à la lettre datée du 27 juin 2019 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage établie en vue du débat du Conseil de sécurité sur le renforcement de la coopération triangulaire, qui se tiendra le 10 juillet 2019 à 15 heures

I. Enjeu

Dans la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les États Membres se sont prononcés en faveur d'un engagement collectif à « honorer les engagements intergouvernementaux pris en matière de coopération triangulaire entre les pays fournisseurs de personnel en tenue, le Conseil de sécurité et le Secrétariat, et à examiner les possibilités d'une nouvelle collaboration directe entre les gouvernements hôtes et le Conseil »

L'amélioration de l'interaction entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police – autrement dit, de la coopération triangulaire – serait particulièrement bienvenue, dans la mesure où elle favoriserait l'intercompréhension entre ces acteurs et créerait un lien plus étroit entre les décisions politiques et les réalités sur le terrain.

Les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police sont bien placés pour transmettre de manière fiable aux décideurs de New York les informations à connaître sur les conditions d'intervention des missions de maintien de la paix. Forts de leur expérience des opérations sur le terrain, ils sont généralement au fait de la situation sociale et politique du conflit concerné, d'autant plus qu'ils évoluent dans des environnements complexes et dangereux.

En résumé, la coopération triangulaire sert les intérêts de toutes les parties, car elle rehausse la crédibilité, le prestige et l'efficacité des opérations de maintien de la paix, ce qui rejaillit sur la valeur du multilatéralisme. La participation des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à l'élaboration des mandats des opérations de maintien de la paix peut être un bon moyen d'obtenir de meilleurs résultats sur le terrain.

II. Contexte

Il a beaucoup été question de la coopération triangulaire au cours des décennies passées, comme il ressort de la documentation du Conseil de sécurité, des rapports établis par les groupes d'experts et d'autres initiatives.

Parmi les documents du Conseil de sécurité, la thématique transparaît notamment dans la résolution [1353 \(2001\)](#), les notes du Président publiées sous les cotes [S/2006/507](#), [S/2013/630](#) et [S/2017/507](#), la déclaration de la Présidente publiée sous la cote [S/PRST/2015/26](#) et le rapport du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ([S/2017/1087](#)). Ces documents mettent tous en évidence l'effet positif du dialogue triangulaire sur la mise en œuvre des mandats des opérations de maintien de la paix et insistent sur la nécessité de consolider cette coopération.

En outre, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, dans les passages de ses rapports annuels qu'il consacre à la question, insiste sur l'intérêt d'évaluer régulièrement l'utilité des opérations de maintien de la paix, ce qui suppose

des consultations ponctuelles avec les pays contributeurs et une circulation fluide de l'information entre ces pays, le Conseil de sécurité et le Secrétariat.

Le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies, adoptant une approche similaire, a recommandé dans son rapport que le Conseil de sécurité adopte « un cadre systématique pour qu'un dialogue avec les pays fournissant des contingents ou du personnel de police et le Secrétariat soit engagé dès le début du processus d'élaboration du mandat » (A/70/95-S/2015/446, par. 188).

Par ailleurs, dans son rapport publié sous la cote [A/70/357-S/2015/682](#), le Secrétaire général considérait « indispensable » le dialogue entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, dialogue qui devait débiter avant la mise en place ou la reconduction du mandat de la mission, puis se poursuivre par des échanges réguliers.

En 2017, le Pakistan et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont par ailleurs formulé dans un document officieux une série de recommandations importantes visant à revitaliser la coopération triangulaire.

Plus récemment, dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, les États Membres ont réaffirmé leur engagement collectif à « honorer les engagements intergouvernementaux pris en matière de coopération triangulaire ».

III. Situation actuelle

Malgré le grand intérêt que suscite la question dans l'Organisation et les intéressantes propositions de plusieurs États Membres à cet égard, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police restent en bonne mesure insatisfaits par le rôle qui leur est échu et leur degré de participation. Il est temps de renforcer la coopération triangulaire et d'améliorer ainsi l'efficacité des mandats confiés aux opérations de maintien de la paix.

Certains pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont demandé une interaction plus poussée avec le Secrétariat et le Conseil de sécurité, dont ils attendaient un échange productif d'idées et d'informations, mais ont déploré que les réunions concernées pâtissent entre autres d'une mauvaise préparation des différentes parties prenantes et d'un rythme irrégulier. Ils souhaiteraient voir ces réunions axées sur les aspects opérationnels ou les difficultés sur le terrain, plutôt que sur des questions thématiques.

Il est devenu habituel pour certains États membres du Conseil de sécurité d'organiser des réunions informelles avant le renouvellement d'une opération de maintien de la paix donnée. La convocation de ces réunions n'obéit toutefois à aucune réglementation.

IV. Objectifs

Le débat, qui aura lieu dans le cadre de la réunion de la Conférence des chefs d'état-major des Nations Unies qui se tiendra à New York les 10 et 11 juillet 2019, sera l'occasion d'examiner et d'analyser comment améliorer le dialogue triangulaire. Il s'agira de passer en revue des propositions et suggestions à intégrer dans un document recensant les meilleures pratiques susceptibles de contribuer à l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

Concrètement, on encouragera les participants à délibérer des questions suivantes :

- Compte tenu du contexte décrit, quelles seraient les principales recommandations à appliquer pour atteindre les objectifs de la coopération triangulaire ?
- Quelles mesures concrètes faudrait-il prendre pour systématiser la coopération triangulaire ?
- Comment le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix pourrait-il contribuer à la réalisation de cet objectif ?
- Comment faire en sorte que les réunions avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police deviennent un cadre plus adapté à la coopération triangulaire ? Comment pouvons-nous leur imprimer un nouvel élan ? Combien de temps à l'avance faudrait-il convoquer ces réunions ? Quel serait le bon niveau de participation ?
- Comment faire en sorte que les priorités définies par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police soient prises en compte dans les délibérations sur la reconduction des mandats de maintien de la paix ?
- Quel serait l'équilibre idéal entre les réunions officielles et officieuses dans une optique d'efficacité de la coopération triangulaire ?

V. Intervenants

- Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix
- Dennis Gyllensporre, commandant de la force de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, général de corps d'armée
- Alexandra Novosseloff, consultante indépendante et associée principale de recherche non résidente au Centre Brian Urquhart sur les opérations de paix de l'International Peace Institute de New York
- Des représentants de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police (à préciser).

Un résumé sera établi ultérieurement par la présidence.
